



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 210614-16)**

SÉANCE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFIET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Laurent BRIAULT ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Isabelle CHARRITTON, Michle LAMARQUE ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME RÉNOVATION EP (DÉPARTEMENT) – COUPURES NOCTURNES 2021 – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°21REP017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public pour réaliser une coupure nocturne sur les candélabres de la rue des écoles et maintenir l'éclairage sur la RD810 (sans subvention).

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT SDEL – CETELEC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme ÉLECTRIFICATION RURALE – « RÉNOVATION EP (DÉPARTEMENT) – COUPURES NOCTURNES 2021 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

➤ décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie, de l'exécution des travaux.

➤ approuve le montant des travaux et les dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	7 728,36€
Assistance à Mou, Moe et imprévus	772,84€
Frais de gestion SDEPA	322,02€
TOTAL	8 823,22€

➤ approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

FCTVA	1 394,54€
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	7 106,66€
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	322,02€
TOTAL	8 823,22€

➤ accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapezu



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **16 JUIN 2021**
et publication ou notification du **17 JUIN 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapezu



EMMANUEL ALZURI